

Drugstore Bruxelles

3, rue Moris

1060 Saint-Gilles

Contact :

Gitte Wolput

gezondheidsteam@test-aankoop.be

Bruxelles, le 20/11/2020

Objet : résultats de notre mystery shopping

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous avons récemment mené une enquête sur les magasins de CBD. Votre commerce faisait partie des points de vente sondés.

Il s'agissait d'un **mystery shopping**. Nous nous sommes rendus dans 20 points de vente physiques de produits CBD en Belgique. Ceux-ci ont reçu la visite d'un client mystère qui simulait des maux de dos et demandait des informations.

Nous avons par ailleurs évalué les informations disponibles sur 20 sites livrant des produits CBD en Belgique. Nous avons acheté une huile de CBD dans chaque magasin. Nous avons également analysé l'emballage et la notice éventuelle.

Nous étions principalement à la recherche d'**allégations thérapeutiques ou de santé non fondées** et d'**informations mensongères ou manquantes concernant les risques** liés à l'huile de CBD. Vous trouverez les résultats de votre magasin à la page suivante. Les résultats complets de notre enquête, ainsi que de plus amples informations, sont disponibles sur www.test-achats.be/cbd.

Nous espérons que vous serez prêt, sur la base de ces informations, à améliorer votre service et à informer dorénavant correctement les consommateurs.

Cordialement,

Gitte Wolput

Project Officer Health Test-Achats

Produit acheté :



1) Donne l'impression que l'huile de CBD est (éventuellement) efficace contre diverses affections, alors que ce n'est pas prouvé : oui

Le vendeur a dit ce qui suit :

- Il a précisé qu'il n'est ni pharmacien, ni médecin, et ne peut fournir d'informations spécifiques, mais qu'il reçoit beaucoup de feed-back positifs de personnes qui l'utilisent... Stress, anxiété, maladie de Crohn...
- Il a déclaré : *«ça aide pour beaucoup de choses»* (clin d'œil).
- L'acheteuse mystère a déclaré avoir des douleurs au dos. Le vendeur a réagi comme suit: *«Je pense que 10% doivent suffire. Je répète que je ne suis pas médecin ni pharmacien, mais 10% devraient suffire».*

En même temps, il ne dit rien au sujet du manque de preuves scientifiques. Cela donne l'impression trompeuse que le CBD est efficace contre différentes affections.

➔ Nous vous demandons de vous abstenir désormais de faire de telles affirmations incorrectes.

2) Affirme que l'huile de CBD n'a pas d'effets secondaires alors que certaines études ont déjà fait état de problèmes : oui

Lorsque notre cliente mystère a demandé si le CBD avait des effets secondaires, le vendeur a répondu : « Non »

3) Le CBD interagit avec certains médicaments, ce qui peut causer des problèmes. Le vendeur a émis une mise en garde à cet effet : **non**

➔ Nous vous demandons de signaler désormais spontanément aux consommateurs toute interaction éventuelle avec des médicaments.

4) En l'absence de données de sécurité, le CBD est contre-indiqué durant la grossesse et l'allaitement. Le vendeur a émis une mise en garde à cet effet : **non**

➔ Pourtant, notre cliente mystère était potentiellement enceinte... Nous vous demandons d'émettre dorénavant une mise en garde spontanée.